



Partage de l'heritage d'une tante

Par **alain56700**, le **18/09/2010 à 07:09**

Bonjour,ma tante a fait un testament et elle a donné un appartement en heritage à mon epouse.Cet appartement va ètre vendu,mais le testament ne sera pas modifié.L'argent de la vente reviendra à mon epouse ou partagé entre les heritiers?

Par **mimi493**, le **18/09/2010 à 12:34**

Si la tante est vivante, son testament est juste une intention. Si elle lègue un bien qu'elle n'a plus à son décès, la disposition est caduque.
Il faut refaire un testament, léguant, cette fois-ci, la somme d'argent.